

Mois de la Cybersécurité en Europe : mais pourquoi la France refuse-t-elle de coopérer ?



Le tout premier mois européen de la cyber-sécurité a commencé il y a quelques jours dans le but de sensibiliser les usagers aux risques liés à Internet et aux pratiques de sécurisation. La France n'a pas souhaité participer à cette démarche.

Avec Antoine
Chéron

Le mois de la cyber-sécurité « Be Aware, Be Secure » (« Etre Informé, Etre en Sécurité »), initié par la Commission Européenne et en partenariat avec l'ENISA, l'Agence européenne de sécurité des réseaux et des informations a lieu pour la première fois en Europe en tant que projet pilote.

L'Enisa rappelle à ce titre que « *ce projet répond à l'activité de sensibilisation du groupe de travail conjoint UE-Etats-Unis sur la cyber-sécurité et la cybercriminalité établi dans le cadre du sommet UE-Etats-Unis tenu le 20 novembre 2010 à Lisbonne* ».

Des pays tels que les Etats-Unis et l'Australie ont également organisé respectivement un mois national et une semaine nationale à la sensibilisation à la cyber-sécurité.

Cette démarche a pour but de promouvoir la sensibilisation à la cyber-sécurité entre les citoyens, de modifier leur perception des menaces informatiques et de fournir des informations actualisées de sécurité. Il s'agit de favoriser les « bonnes habitudes » que l'on doit mettre en œuvre quotidiennement en ligne, telle que l'utilisation d'un mot de passe fort, le verrouillage de son ordinateur, l'installation d'un pare-feu, d'un anti-virus etc.

Huit Etats membres de l'Union européenne participent à ce projet : la République Tchèque, le Luxembourg, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie, l'Espagne, le Royaume-Uni et la Norvège. Ces pays ont organisés diverses activités et manifestations tout au long du mois d'octobre pour sensibiliser les publics aux bonnes pratiques en matière de sécurisation de l'accès à internet.

La France, contre toute attente, n'y participe pas.

Ceci est surprenant lorsque l'on sait que la loi Hadopi sanctionne justement la mauvaise sécurisation de son réseau par un usager. Qui plus est, cette infraction pénale de mauvaise sécurisation de l'accès à internet est la seule existante dans l'Union européenne.

L'absence de la France dans le mois européen de la cyber-sécurité pourrait être rapprochée des récentes déclarations de la Ministre de la Culture aux termes desquelles celle-ci affirmait son souhait de réduire le financement de l'Hadopi et faisait part de ces réserves sur son utilité. Il y a tout lieu de penser qu'en ne participant pas au mois européen de la cyber-sécurité, et du fait du contexte de crise et de réduction drastique des dépenses publiques sur le budget 2013, le Gouvernement souhaitait de toute évidence éviter des frais liés à une intervention de communication sur le sujet, mais peut-être également implicitement faire oublier l'existence de l'Hadopi.

Ce mois européen de la cyber-sécurité aurait néanmoins pu être l'occasion de mettre en valeur certains travaux de l'Hadopi telles que ses fiches pratiques sur les usages de l'internet. Ces fiches auraient pu ainsi constituer une base supplémentaire à la sensibilisation des usagers européens au même titre que les supports de sensibilisation de l'Enisa.